DOSSIER ADMINISTRATIF

RENOUVELEZ VOTRE AFFILIATION À LA FÉDÉRATION MULTISPORTS ADAPTÉS

En tant que membre de la FéMA, vous devez remplir, chaque année, les formalités administratives indispensables au bon fonctionnement de notre fédération et de votre club sportif : le **dossier administratif et votre listing membres.**

L'ensemble des documents doivent nous parvenir, au plus tard:

le 31 octobre 2025

- **PRIVILIGIEZ LE MAIL** : secretariat@sportadapte.be
- Par courrier : FéMA : Rue de France, 35 - 5600 Philippeville

1. DOSSIER ADMINISTRATIF

LES INFORMATIONS DE VOTRE CLUB

Chaque année sportive, il est ***incontournable*** d'introduire le dossier administratif qui rassemble les informations relatives au fonctionnement de votre club comme :

- la description du cercle (club) sportif
- les coordonnées des personnes responsables
- les activités sportives pratiquées...

Afin de nous assurer que les informations de votre cercle sportif soient toujours à jour dans notre base de données, merci de compléter le **dossier administratif d'affiliation 2025-2026**. Nous vous demandons de le **compléter entièrement et si possible en version Word**. Les versions manuscrites étant parfois difficilement déchiffrables. 😉

N'oubliez pas de **conserver une copie** de votre dossier.

2. LISTING MEMBRES

LA LISTE DES MEMBRES DE VOTRE CLUB

Veuillez **compléter le listing de vos membres** pour cette année sportive en version Excel et indiquer le code handicap en vous aidant du tableau « Annexe 1 - Codes handicap ».

Afin de faciliter le remplissage du dossier et vous faire gagner du temps, nous avons adapté notre document en y incorporant des listes de choix pour certaines informations demandées.

Si en cours d'année, le cercle affilie de nouveaux membres, il doit **impérativement et immédiatement** en informer la FéMA, dans les plus brefs délais.
Pour rappel, seuls les membres ayant été inscrits auprès de nos services **ET** en ordre de cotisation seront protégés par notre assurance en cas d'accident lors d'une activité sportive

3. CERTIFICATS DE SANTÉ

NON CONTRE-INDICATION ET MÉDICAL

⚠ NOUVEAUTÉ A PARTIR DE CETTE ANNÉE ⚠

Les certificats de non contre-indication ne sont plus à renvoyer à la FéMA.

Nous vous conseillons de faire remplir par vos membres le certificat de non contre-indication (annexe 2) et/ou le certificat médical (annexe 3) et de les **conserver en vos bureaux**. Ceux-ci sont à votre disposition sur notre site dans la rubrique “Gérer mon club”.

4. COTISATIONS

Chaque année, 2 cotisations sont à prévoir :

- La **cotisation cercle** qui s’élève à 10€ par club. Cette cotisation vous sera facturée dès réception de votre dossier administratif. Le paiement de celle-ci marque l’affiliation du cercle à la FéMA pour l’année sportive 2025-2026.

- La **cotisation membre** est de 10€ par personne. Nous vous enverrons une facture « cotisation membres » dès réception du dossier administratif. Le montant sera calculé sur base du listing membres reçu. Si aucune liste de membres n’est transmise, la facture sera basée sur la dernière liste des membres transmise.

CHECK-LIST

- ☐ Compléter le dossier administratif
- ☐ **Dater et signer** la dernière feuille du dossier administratif
- ☐ Compléter le **listing membres en version Excel** (en vous aidant du tableau « Annexe 1 - Codes handicap »)
- ☐ Renvoyer le tout **pour le 31 octobre 2025** au plus tard à secretariat@sportadapte.be
- ☐ Garder une **copie de votre dossier.**
- ☐ Faites compléter et conservez le **certificat de non contre-indication** et le **certificat médical** pour chacun de vos membres.
- ☐ **Informer la FéMA de tout changement** (exemple : adresse, personne responsable, nombre de membres, activités) survenu en cours d’année sportive.

Si vous avez la moindre question, n’hésitez pas à nous contacter par mail à l’adresse **secretariat@sportadapte.be**

Fédération Multisports Adaptés
Contact : secretariat@sportadapte.be | 081/777 818